PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIÉTÉ ABEILLE TAXI

Dénomination sociale : SARL ABEILLE TAXI
Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)
Capital social : 750 €
Siège social actuel : 1 avenue de la Regue Verte – LGT 19 Bât.1 – 33260 La Teste-de-Buch
RCS : Bordeaux – 889 746 954
SIRET : 889 746 954 00029
Gérant : Monsieur Youssef KARAMANE

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an 2025, le 01 octobre 2025, à 15h30, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation du gérant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Youssef KARAMANE, gérant de la société.
Il est établi une feuille de présence signée par chaque associé et certifiée conforme par le président.

ORDRE DU JOUR

1. Transfert du siège social
2. Fermeture de l'établissement secondaire
3. Pouvoirs pour formalités

DÉLIBÉRATIONS

1. Transfert du siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société ABEILLE TAXI actuellement situé au :

1 avenue de la Regue Verte – LGT 19 Bât.1 – 33260 La Teste-de-Buch

au :

12B rue Gustave Eiffel – 33380 Mios

à compter du 01 octobre 2025.

L'article 4 des statuts relatif au siège social est modifié en conséquence.

2. Fermeture de l'établissement secondaire
L'Assemblée décide de procéder à la fermeture de l'établissement secondaire précédemment domicilié au :

6 rue Gustave Eiffel – 33380 Mios

à compter du 01 octobre 2025

3. Pouvoirs pour formalités
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales auprès du greffe et des organismes compétents.

Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h15.

Fait à Mios, le 01/10/2025.